

Gendarmerie royale du Canada

tout ce temps. Je pense qu'aucun député ne rejette la responsabilité de cette affaire sur le solliciteur général actuel. Au contraire, j'aimerais le féliciter pour la façon dont il s'est acquitté des responsabilités qui lui incombent.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Il ne faut pas prendre pour des attaques personnelles les critiques que je fais à l'endroit de sa charge, mais je tiens à lui signaler que ses prédécesseurs ont fait preuve d'une négligence et d'une incurie révoltantes; il le sait aussi bien que moi d'ailleurs.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: La question a retenu énormément l'attention parce que le gouvernement n'a pas réussi à s'en occuper et a manifestement répugné à le faire comme c'était son devoir dès le début. Quiconque a lu attentivement la période des questions dans le *hansard* de l'année dernière ne peut s'empêcher de conclure qu'on a tenté d'étouffer cette affaire, et le gouvernement, malgré ses déclarations spacieuses, ne réussira jamais à convaincre du contraire les députés à la Chambre ni le grand public.

M. Woolliams: Pas étonnant que Goyer soit en Afrique.

M. MacKay: Comment les députés de la Chambre des Communes pourraient-ils raisonnablement être satisfaits que le solliciteur général ait accepté la version des défendants sans s'enquérir auprès du plaignant? Il s'agissait d'une affaire de notoriété publique. On lui avait adressé des télégrammes. Nous savons quand l'ancien solliciteur général en a été avisé. L'affaire a même été publiée par l'agence de presse dont on avait cambriolé les locaux. Voilà un autre fait qui devrait être consigné au dossier. Si les policiers étaient entrés dans les locaux de cette agence de presse sans mandat de perquisition et y avaient effectué une perquisition illégale, on les aurait accusés d'avoir perquisitionné sans mandat. Or, leur façon de procéder constituait rien de moins qu'un cambriolage. Ils ne se sont pas contentés d'agir sans mandat de perquisition.

Un autre fait déplorable qui justifierait une enquête, c'est que les explications données par le solliciteur général, même s'il est ministre de la Couronne et que nous le croyions sans réserve, ne sont que des oui-dire, et que les meilleures preuves doivent venir du ministre de l'époque.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Il est également inquiétant de constater que le gouvernement a toujours eu tendance, par l'intermédiaire des solliciteurs généraux, de laisser non seulement la principale mais presque l'entière responsabilité entre les mains des autorités du Québec. Le gouvernement a toujours empêché les solliciteurs généraux d'assumer sérieusement leurs responsabilités, à l'égard de la Gendarmerie royale et de la Chambre des communes, proposant au contraire de s'en remettre aux autorités du Québec. Qu'en a retiré le gouvernement? Le ministre a été obligé d'admettre hier qu'il n'avait eu aucune consultation avec ses collègues québécois et qu'il n'avait pas été avisé qu'ils

[M. MacKay.]

allaient mener une enquête. Cela montre encore une fois que le solliciteur général et le gouvernement doivent assumer leurs responsabilités à cet égard.

Je ne veux pas m'attarder car je sais que le chef du Nouveau parti démocratique veut répondre, de même un représentant créditiste. D'autre part, il est évident qu'on aurait dû ordonner une enquête lorsque le solliciteur général de l'époque, l'actuel ministre des Affaires indiennes et du Nord, a appris que la GRC était mêlée à l'affaire ainsi que les circonstances entourant la perquisition illégale. Pareille enquête au niveau fédéral s'impose absolument car seule une enquête objective, autorisant l'examen des preuves sur la suite d'incidents qui se sont déroulés dans le bureau du solliciteur général pour tenter d'éviter qu'on ternisse la réputation de la GRC, révélera exactement qui est responsable de toute cette affaire.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Seule une enquête de ce genre pourra mettre au jour le genre de preuves qu'on pourra demander au public et aux députés de la Chambre des communes d'accepter comme étant la vérité absolue, et nous nous devons obtenir rien de moins que la vérité absolue.

Des voix: Bravo!

M. MacKay: Vu la présence à la Chambre du distingué procureur général des États-Unis, le moment est tout à fait indiqué pour que le solliciteur général prenne le genre d'initiative extraordinaire pour laquelle nos amis américains ont opté lorsqu'il s'est agi de démasquer et de rectifier une situation bien plus grave encore, mais une situation dont certains éléments figurent quand même dans celle qui nous occupe aujourd'hui. Monsieur l'Orateur, je terminerai par une citation qui résume bien la situation. Voici ce que disait en 1831 le Dr Wolfred Nelson, compagnon politique de Papineau:

● (1240)

Les lois s'appliquent tout autant aux gouvernants qu'aux gouvernés.

Je crois que c'est laisser le sujet sur une bonne note, monsieur l'Orateur.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, les questions que nous abordons aujourd'hui figurent parmi les plus graves qu'un corps législatif démocratique puisse jamais avoir à traiter. La question de l'heure, et celle à laquelle le ministre n'a pas vraiment répondu dans sa déclaration, c'est de savoir si l'on respecte au Canada la suprématie du droit? Peut-on dire au Canada que la Gendarmerie royale s'occupe activement de décisions politiques—qu'elle est en train de décider de son propre chef ce qui est ou n'est pas dans l'intérêt du public? Finalement, n'est-il pas vrai qu'un ministre a non seulement manqué gravement à ses responsabilités, mais qu'il pourrait fort bien avoir menti, étant donné la déclaration qui a été faite aujourd'hui? Ce sont là autant de points que j'ai l'intention de tirer au clair, monsieur l'Orateur.